

Fiche 0

Règlementation

Cybercriminalité

Ensemble des actes contrevenants aux traités internationaux ou aux lois nationales utilisant les réseaux ou les systèmes d'information comme moyens de réalisation d'un délit ou d'un crime, ou les ayant pour cible.

Infraction	Peine de base	Circonstances aggravantes
Accès ou maintien frauduleux dans tout ou partie d'un système de traitement automatisé de données (STAD) (art. 323-1, al.1 du CP)	3 ans, 100 000€	5 ans, 150 000€ si altération. 7 ans, 300 000€ si SI de l'État.
Entraver ou fausser le fonctionnement d'un STAD (art. 323-2 du CP).	5 ans, 150 000€	7 ans, 300 000€ si SI de l'État.
Introduction, suppression ou modification frauduleuse de données dans un STAD (art. 323-3 du CP)	5 ans, 150 000€	7 ans, 300 000€ si SI de l'État.

STAD : Système de Traitement Automatisé de Données

L'article 323-3-1 du Code Pénal (créé par la LCEN - Loi pour la confiance dans l'économie numérique) incrimine le fait d'importer, de détenir, d'offrir, de céder ou de mettre à disposition, sans motif légitime, un programme ou un moyen permettant de commettre les infractions prévues aux articles 323-1 à 323-3. (5 ans et 150 000€).

Le Flipper Zero que vous devez probablement connaître en est l'exemple parfait, l'outil en lui-même n'est pas illégal (à des fins de recherche en cybersécurité) mais sans motif légitime il le devient. Ce n'est pas explicitement défini, mais en général un lycéen se trouvant avec cet objet en sa possession devra justifier de pourquoi il le détient et à quelles fins.

Infractions sur le traitement des données personnelles

Infraction	Peine
Absence de formalités (DCP)	5 ans, 300 000€
Défaut de sécurité des informations	5 ans, 300 000€
Collecte frauduleuse de données	5 ans, 300 000€
Conservation d'informations sensibles	5 ans, 300 000€
Conservation au-delà de la durée prescrite	5 ans, 300 000€
Détournement de finalité	5 ans, 300 000€
Divulgateur illicite	5 ans, 300 000€